

Conseil départemental de la Somme

Profil de poste

Intitulé du poste : Agent d'exploitation routière

Statut : Filière technique – Catégorie C - Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux

Mission principale :

Sous l'autorité hiérarchique du responsable du centre d'exploitation, l'agent d'exploitation routière assure la surveillance du réseau et effectue, dans le respect des règles de sécurité, les interventions préventives, curatives ou d'urgence d'entretien et d'exploitation des chaussées et dépendances. Dans ce cadre, il ou elle assure toutes les interventions nécessaires. Il ou elle prend part à la mise en place de déviations en cas d'accidents ou d'incidents ainsi qu'aux interventions de salage et déneigement dans le cadre du service hivernal.

Localisation du poste : Direction des routes et des mobilités – Agence routière Est – Secteur Est – Centre départemental d'exploitation routière de Péronne – 27 route de Paris 80200 PERONNE

Groupe de fonctions IFSE : 2C8

Missions et activités :

Surveillance du réseau et interventions préventives, curatives ou d'urgence d'entretien et d'exploitation du réseau routier

- participer, au cours de patrouille, à l'état des lieux régulier de la voie publique (chaussée et dépendances) et à l'état du domaine routier : identifier les dégradations du réseau routier
- procéder à la sécurisation du chantier préalable aux interventions dans le respect des règles de sécurité en vigueur et du code de la route et de la voirie : assurer la pose de protections (balisage du chantier) et de signalisation temporaire sur les chantiers en cas d'ouverture des voies à la circulation (panneaux de déviation...)
- effectuer les travaux préventifs ou curatifs d'assainissement et d'entretien des chaussées et dépendances : procéder au fauchage et au curage des fossés et à l'élagage des arbres et arbustes, au nettoyage des aires de repos et des dépendances, procéder au déblaiement des éléments encombrant la voirie, au déneigement ou au salage lors de la viabilité hivernale
- effectuer les travaux préventifs ou curatifs d'entretien de la signalisation verticale : procéder à la dépose ou à la réparation du mobilier urbain dégradé
- alerter le responsable du centre d'exploitation des dégradations constatées, des difficultés rencontrées ou des besoins divers liés à la fonction

Conduite d'engins

- assurer, dans le respect des règles de sécurité en vigueur, la conduite des véhicules et engins d'exploitation, de déneigement et de salage (camions, tracteurs, fourgons)
- renseigner le carnet de bord du véhicule
- informer le responsable de centre d'exploitation des dysfonctionnements mécaniques des véhicules

Entretien du matériel et l'outillage

- procéder à l'entretien du matériel et de l'outillage
- assurer le rangement rationnel des matériels et outils au sein de l'atelier
- surveiller le niveau des stocks et la disponibilité des outils, produits et matériaux
- prévoir les besoins de réapprovisionnement des stocks en lien avec le responsable du centre d'exploitation

Environnement du poste :

Situation relationnelle du poste :

Relations hiérarchiques : L'agent d'exploitation routière est rattaché(e) au responsable de centre qui fixe ses objectifs, procède à son évaluation et définit, en concertation avec lui ou elle, son plan de formation.

Relations fonctionnelles :

Internes :

- avec le responsable de centre et le responsable d'équipe
- avec les collègues du CDER
- avec l'ensemble des collègues des autres CDER de la direction des routes et des mobilités
- avec l'encadrement de l'agence routière Ouest

Externes :

- avec les usagers de la route

Moyens matériels mis à disposition :

- équipements de protection individuelle
- matériel de l'agence
- petit matériel de location
- bâtiments et installations de l'agence

Contraintes du poste :

- travail à l'extérieur en toute saison
- déplacements fréquents
- travail sous circulation routière
- astreinte
- conduite de véhicules et d'engins
- manipulation de produits toxiques et d'outils coupants
- travail en position inconfortable et en hauteur
- port de vêtements de sécurité obligatoire

Compétences requises :

- Certificat d'aptitude à la conduite d'engins en sécurité (CACES) apprécié
- Permis B et C exigés, EC apprécié

Connaissances :

- maîtrise du maniement des outils de terrassement, d'élagage, de débroussaillage et de fauchage, des godets, bennes, pinces
- maîtrise des techniques de conduite des engins et véhicules et autorisation de conduite
- connaissance des règles de sécurité applicables sur les chantiers
- connaissance des procédures de signalisation du danger
- connaissance des consignes et normes de sécurité, de sécurité routière et de risque pour le public
- connaissance du code de la route et de la voirie
- notions de topographie

Aptitudes professionnelles :

- adaptabilité
- polyvalence
- capacité d'organisation
- bonne condition physique
- communication orale
- aptitude au contrôle
- capacité à lire et comprendre un relevé de plan

Comportements professionnels – motivations :

- rigueur et minutie
- capacité à hiérarchiser les priorités et les urgences
- réactivité
- disponibilité
- sens du travail en équipe

Avantages

Les agents du Département profitent d'une politique RH dynamique, innovante et stimulante :

- Développement et renforcement des compétences : Un plan de formation ambitieux et un accompagnement à la mobilité interne tout au long de la carrière
- Soutien financier : Régime indemnitaire, prime annuelle, titres-restaurant
- Déplacements : Forfait mobilité durable et participation aux frais de transport en commun (75% dont location de vélo et co-voiturage)
- Action Sociale : Accès aux prestations du CNAS (vacances, loisirs, billetterie) et à une Amicale du personnel, temps conviviaux (noël des enfants du personnel, vœux, village des agents...), accompagnement social et actions de prévention des risques professionnels
- Inclusion : Aides spécifiques et adaptation des postes de travail
- Santé : Contrats collectifs mutuelle et à la prévoyance avec participation de l'employeur, séances sport-santé et bâtiments équipés de salles de sport
- Équilibre : Télétravail et horaires flexibles pour concilier vie professionnelle et vie personnelle
- Conciergerie privée sur Amiens
- Déploiement d'actions pour améliorer continuellement la qualité de vie au travail, le travail en transversalité et en mode projet

Les candidatures (CV et lettre de motivation) doivent être transmises via le formulaire de candidature en ligne avant le 20 juillet 2026.